

TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUQUER L'AVENIR DE L'ONTARIO

CONCESSIONS : PERSONNEL SCOLAIRE À CHARGE PARTIELLE

**Remarque : Toutes les propositions sont affichées ici - [Propositions de négociation 2024](#)*

- **Problème** : Les membres du personnel scolaire à charge partielle ont des besoins spécifiques parce qu'ils sont dans une situation précaire. Le registre a besoin d'être protégé. Les propositions du CEC ignorent leurs besoins spécifiques et les principales recommandations du rapport du groupe de travail sur la charge de travail concernant le travail non reconnu/non rémunéré qui est effectué par le personnel à charge partielle. Les propositions du CEC contiennent également des concessions.

M11	Concessions proposées par les collègues	Impact sur le personnel scolaire
Concessions déposées par les collègues	<ul style="list-style-type: none">• Ignore les « tâches connexes » effectuées par les membres à charge partielle en dehors de la salle de classe en impliquant que ce travail est déjà rémunéré.	<ul style="list-style-type: none">• La proposition du CEC ne prévoit pas de rémunération additionnelle pour le travail que les membres à charge partielle accomplissent en dehors de leurs heures de contact d'enseignement (préparation, évaluation et aide aux cohortes étudiantes en dehors de la classe) et suggère maintenant que ce travail est déjà compensé dans les contrats actuels.



**TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS**

COLLEGE FACULTY

**ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS**



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUCER L'AVENIR DE L'ONTARIO

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Introduit une période d'essai avec « 10 crédits de service » pour le personnel scolaire à charge partielle.• Introduit la suppression de la priorité d'embauche des membres à charge partielle pour les cours qu'ils n'ont pas enseignés au cours de l'année scolaire précédente et seulement s'ils l'ont enseigné au cours des quatre ans. | <ul style="list-style-type: none">• L'introduction d'une période d'essai constitue un obstacle à la sécurité d'emploi et pourrait dépasser deux ans.• La sécurité d'emploi du personnel à CP est fondée sur les cours, et toute élimination des cours qui « ont été enseignés précédemment » menace directement leur sécurité de l'emploi.• Cette proposition vise à retirer des membres à CP du registre s'ils ont obtenu un contrat temporaire qui les éloigne de l'enseignement. |
|--|---|

